

27.10.2015 - 08:30 Uhr

Test TCS de sièges d'enfants: faible nocivité et bons résultats pratiques



Bern (ots) -

21 sièges d'enfants et supports de base pour toutes les catégories de poids ont été mis à l'épreuve dans le dernier test TCS de sièges d'enfants. Trois modèles étaient homologués selon la norme "i-Size". Environ un quart des sièges testés ne sont pas recommandables alors que 16 ont obtenu au moins la mention "recommandé".

Tous les produits ont été testés du point de vue de la sécurité, du maniement, de l'ergonomie, de leur teneur en substances nocives, de leur facilité de nettoyage et de leur finition. Les modèles ayant décroché au moins la mention "recommandé" dépassent en général largement les prescriptions légales. Leur développement a pris en compte les exigences des tests de protection des consommateurs.

Peu de sièges à forte teneur en substances nocives

Deux sièges seulement ont présenté une forte teneur en substances nocives. Leur conception étant cependant reprise par plusieurs modèles, la mention "non recommandé" a dû être distribuée cinq fois. Ces sièges contiennent d'importantes quantités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) que l'on trouve également dans les insecticides, stabilisateurs, attendrisseurs et autres substances. Un aspect positif toutefois: le dernier test TCS de sièges d'enfants a révélé un produit à forte teneur en substances nocives, mais son constructeur a immédiatement réagi en lançant un nouveau modèle. Testé à nouveau, ce siège ne contenait plus de produits nocifs et a obtenu la mention "très recommandé".

Catégories et évaluations

La sécurité des sièges d'enfants en cas de collision a été vérifiée par des crash-tests frontaux et latéraux dans toutes les configurations. D'autres examens portaient sur le maniement et l'ergonomie. Il s'agissait notamment de déterminer si le montage du siège dans la voiture et l'installation de l'enfant sont faciles ou au contraire compliqués. Le risque de commettre des erreurs de manipulation est également pris en compte.

La mention finale résulte des notes obtenues dans les disciplines de la sécurité, du maniement, de l'ergonomie et de l'analyse des substances nocives. La sécurité ainsi que le maniement et l'ergonomie sont pondérés à raison de 50%, les substances nocives à 0%. Ces dernières n'influencent le résultat final que par le biais des effets de dévaluation suivants:

- si l'évaluation de la sécurité ou du maniement/de l'ergonomie est moins bonne que 60%, le résultat final est graduellement abaissé;
- si l'évaluation de la teneur en substances nocives est moins bonne que 40%, le résultat final est graduellement abaissé; - une

évaluation de la sécurité, du maniement/de l'ergonomie ou de la teneur en substances nocives moins bonne que 20% se répercute directement sur le résultat final.

Le procédé du test a été mis à jour en 2015 et les exigences ont été renforcées. Une comparaison directe des résultats de 2015 avec ceux des années précédentes n'est donc pas significative.

Nouvelle directive pour l'admission de sièges d'enfants (i-Size)

Depuis 2014, il est possible d'acheter des sièges d'enfants répondant à la norme ECE R129 (mieux connue sous le nom "i-Size"). La nouvelle norme coexistera parallèlement à l'actuelle norme ECE R44 durant une période de transition de plusieurs années. Voici les principales innovations:

- les produits doivent réussir un test de collision latérale pour être autorisés. Cette règle répond à une exigence que le TCS formule depuis de nombreuses années et qui fait partie du test TCS depuis plus de dix ans.
- le choix du siège ne dépend plus du poids de l'enfant, mais de la taille de celui-ci. Le fabricant peut décider lui-même pour quelles tailles il veut concevoir son siège, par exemple pour 40 à 100 cm. La répartition des sièges en classes est donc supprimée.
- tous les enfants de moins de 15 mois doivent être transportés dans le sens contraire de la marche du véhicule. Cette règle ne vaut que pour les modèles répondant à la nouvelle directive et non pas pour ceux conformes à l'homologation ECE-R 44. Les coques à bébé usuelles peuvent également être utilisées plus longtemps. Les enfants passent fréquemment dès 9 kg déjà dans un siège plus grand dirigé vers l'avant, ce qui n'est pas dans l'intérêt de leur protection. Le TCS recommande de transporter le plus longtemps possible les enfants dans le sens inverse de la marche de la voiture, c'est-à-dire jusqu'à ce que la tête commence à émerger de la coque (donc que l'enfant a atteint env. 13 kg).

La norme existante (ECE-R 44) reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Elle s'applique parallèlement à la nouvelle directive, si bien que les modèles actuels de sièges d'enfants peuvent être achetés et utilisés encore pendant plusieurs années.

Informations supplémentaires

Dépliant "Enfants en voiture"

Nos patrouilleurs distribuent depuis le début du mois d'octobre lors de leurs interventions notre nouveau dépliant "Enfants en voiture". Ce document indique le siège d'enfant correct pour chaque catégorie de poids et la manière de garantir le plus efficacement possible la sécurité des enfants en voiture.

Analyse de toxicité

L'analyse des substances toxiques a été effectuée par l'organisation de protection des consommateurs "Stiftung Warentest". Elle portait sur les produits suivants: PAH, phtalates, agents ignifuges, composés phénoliques, composés stanno-organiques, colorants AZO, formaldéhyde et métaux lourds. Toutes les parties du siège entrant en contact avec l'enfant ont été vérifiées. L'examen et l'évaluation se basaient sur le document ZEK 01.2-08 (élément de l'examen GS), la directive 1907/2006/CE (« REACH »), la directive EN-71 (directive concernant les jouets) et le standard Ökotex 100.

Infoguide "Sièges d'enfants 2015"

La dernière édition de l'infoguide "Sièges d'enfants 2015" parue en mai 2015 offre encore une foule d'autres informations sur la sécurité des enfants en voiture, des conseils pour l'achat d'un siège et le dernier test TCS de sièges d'enfants. L'installation des sièges est facilitée par des vidéos qui peuvent être visionnées moyennant un code pixel figurant dans la brochure ou sur la page d'accueil internet. Cet infoguide est le produit de la collaboration entre le Touring Club Suisse (TCS) et le bpa (Bureau de prévention des accidents). Il peut être commandé gratuitement à partir du 26.05.2015 sur le site internet www.sieges-enfants.tcs.ch ou auprès du bpa à Berne.

Prescriptions concernant la sécurité des enfants

Depuis trois ans environ, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou d'une taille jusqu'à 150 cm (la limite atteinte en premier s'applique) doivent être installés dans un siège d'enfant. En achetant un siège d'occasion, veiller à ce qu'il ne soit pas trop vieux (antérieur à 1995). L'année de construction figure sur l'étiquette orange apposée sur le siège. Un numéro de vérification commençant par 03 ou 04 doit y figurer. Plus d'informations à ce sujet sur l'infoguide "Enfants en voiture" édité en neuf langues qui peut être commandé à l'adresse internet www.infoguide.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100779639> abgerufen werden.